



## Pension alimentaire à enfant majeur

Par **filippo**, le 17/02/2009 à 16:19

Bonjour,

Je suis séparé de ma concubine depuis 12 ans; nous avons 2 enfants de 20 et 16 ans; suite au jugement du Jaf, je verse une pension à leur mère qui s'est remarié depuis quelques années; ma fille etant majeure, je souhaite lui verser directement la part de la pension qui lui revient. Est ce possible ? quelles démarches faut il faire ?

Par **Marion2**, le 17/02/2009 à 17:00

Bonjour,

Si votre fille majeure continue de vivre chez sa mère, vous devez continuer à verser la pension à la mère.

Cordialement.